



## **NOUVELLE PERSPECTIVE**

**Pour la paix, la défense des droits de l'Homme, de l'enfant, violences faites aux femmes, l'assistance aux déshérités et aux personnes du troisième âge (la justice sociale). « Sans frontière »**

**AUT. N° 229/RDA/H52/BAPP**

**B.P 210 Ngaoundéré Cél : (237) 75 21 00 89**

**e. mail: [npdroitdelhomme@yahoo.fr](mailto:npdroitdelhomme@yahoo.fr) – [nkanab@yahoo.fr](mailto:nkanab@yahoo.fr)**

LE PRESIDENT NATIONAL

A

Monsieur le Procureur de la République près des Tribunaux d'Instances de  
Ngaoundéré (ADAMAOUA)

N° 75/CF/NP

Objet : Transmission d'un dossier, au titre de dénonciation de déni de justice  
manifeste à NGANHA.

Monsieur le Procureur,

plaise à votre haute autorité de bien vouloir saisir l'opportunité de ma transmission de la présente requête, pour rétablir dans ses droits le père biologique d'une jeune élève mineure, abusée par son propre enseignant, au vu et au su de tous à NGANHA, en faisant prospérer librement sa plainte au sein de notre appareil judiciaire, tel que l'intéressé lui-même le désire.

Comment comprendre que, malgré les griefs accablants, qui pèsent sur lui, l'on veuille protéger par tous les moyens l'enseignant délinquant, qui a déjà fauché l'avenir de nombreuses autres jeunes filles placées sous sa responsabilité éducative à Nganha?

Il est même à noter, que son épouse actuelle, fut également son ancienne élève, dont il a abusé, mais dont les parents ont tout simplement été cléments pour la circonstance. Malgré tout, Mr ABDOU RAOUF NASSAIR ne s'arrête pas en si bon chemin et poursuit allègrement sa sale besogne, cette fois-ci, avec la couverture des gendarmes, pourtant censés assurer la sécurité des citoyens et celle de leurs biens.

Comment donc s'étonner que ce corps de métier soit classé parmi les plus corrompus de la République? Quel intérêt ont-ils dans cette sombre affaire de mœurs entre un professeur et son élève mineure ?

Monsieur le Procureur, si l'on n'y prend garde, ce qui se passe actuellement au lycée de NGANHA, entre les jeunes élèves filles et leurs professeurs masculins pourra dégénérer tôt ou tard : des cas de détournements et de corruption morale de jeunes filles mineures par leurs enseignants y sont aujourd'hui légion et défraient la chronique. De nombreux parents, dépassés par les événements, se résignent en implorant la bénédiction du ciel. Il ya donc urgence d'intervenir en faisant prospérer un cas aussi flagrant, dénoncé par un parent meurtri dans l'âme.

Il nous revient même, que le sous-préfet, parfaitement au courant de ce délabrement des mœurs au lycée, serait en train de réfléchir sur le cas, pour trouver solution durable, car l'heure est grave.

C'est surtout la passivité, dont sont responsables les auxiliaires de justice locaux, qui fait aussi problème. Pour le cas d'espèce, vous voyez comment la brigade de gendarmerie locale bloque manifestement l'évolution du dossier introduit par le père de la fille abusée, en voulant à tout prix obliger l'intéressé à négocier contre son gré. Est-ce cela leur rôle ? Cet activisme même des gendarmes en charge du dossier est-il neutre?

D'ailleurs, il se dit, qu'une fois le père de la fille ayant refusé l'argent proposé par la partie adverse aux fins de l'offre de négociation, l'on a aperçu le mis en cause en pleine beuverie avec ces gendarmes locaux dans un grand bar de la localité. Il ya donc lieu de penser à un véritable déni de justice, dans le cas d'espèce, que nous sommes obligés de dénoncer avec véhémence. Sur ce, nous comptons beaucoup sur votre entregent et votre collaboration pour faire échec à cette tentative malheureuse.

Plus rien n'étant à ajouter à ce grave problème de mœurs, que l'on tient à dissimuler, nous vous exhortons à peser de tout votre poids pour ramener toutes les parties sur la voie de la légalité. Monsieur ABDOU RAOUF NASSAIR doit être poursuivi en justice pour les faits qui lui sont reprochés et cela suffira à dissuader ses collègues à perpétrer des actes similaires dans la ville.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'hommage de ma considération distinguée.

NGAOUNDERE, LE 08 AVRIL 2014

LE PRESIDENT EXECUTIF